

au soleil pendant quinze ou vingt jours au moins; l'huile devient alors rouge et se conserve indéfiniment.

Pour s'en servir, s'il y a simple contusion, on en verse quelques gouttes sur le mal, on frotte légèrement avec un petit tampon de laine ou même simplement avec le doigt, puis on verse quelques gouttes sur un papier qu'on applique sur le mal.

S'il y a blessure, on lave bien la plaie, on met l'huile sur un tampon de charpie, on resserre autant que possible les lèvres de la plaie, sur laquelle on applique la charpie imbibée d'huile ou la laisse sur le mal et, deux fois par jour, on verse dessus quelques gouttes d'huile: la guérison est généralement très-prompte, et l'application de l'huile soulage immédiatement le blessé.

Coller des objets en bois avec d'autres en métal, en pierre, en verre, etc.

On a souvent besoin de coller des objets en bois avec d'autres en métal, en pierre, en bois, etc. Le mastic suivant satisfait parfaitement aux conditions exigées par cette opération.

On fait bouillir de la colle-forte avec de l'eau jusqu'à ce qu'elle ait atteint la consistance convenable pour l'assemblage des objets en bois. On y ajoute autant de cendre de bois tamisée qu'il en faut pour l'épaisseur au même point qu'un vernis. On enduit alors de cette masse encore chaude les surfaces que l'on veut réunir et on les presse l'une contre l'autre. Après le refroidissement et la dessiccation, ces surfaces se trouvent si étroitement unies, que pour les séparer il faut un grand effort. C'est ainsi que les pierres à aiguiser, montées sur du bois assemblées à ce mastic ont résisté pendant une année et davantage à tous les efforts qui pourraient les désunir.

Aux Cultivateurs!!

AVIS IMPORTANT.

LA "COMPAGNIE STANDARD D'ENGRAIS CHIMIQUES"

(LIMITÉE)

Offre actuellement en vente aux cultivateurs, de véritables Engrais Chimiques avec analyse garantie.

L'engrais "Standard," pour les grains en général et de plus un engrais Spécial pour les Patates, le Tabac et les Légumes en général.

Des circulaires avec certificats et liste des prix seront envoyés à ceux qui en feront la demande, en s'adressant à

BRODIE & HARVIE,
10, Bleury Street, Montréal.

OU A— HECTOR A. PROULX,
Ste Anne de la Pocatière, P. Q.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le 19ième jour de juin 1886, à 10 heures de l'avant-midi, à St-Denis, au lieu ordinaire des séances du conseil de la dite paroisse dans le dit district électoral, pour la revision définitive des listes des électeurs pour l'arrondissement de votation numéro 1 de la dite paroisse.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la revision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Pascal ou lui être expédiée par lettre enregistrée à St-Pascal, le et avant le 5ième jour de juin 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis de l'objection.

Daté ce 11 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviser pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Le reviseur du district électoral du comté de Kamouraska, dans la province de Québec, sous l'autorité de l'Acte du Cens Electoral, donne par le présent avis qu'il tiendra une séance le 11ième jour de juin 1886, à 11 heures de l'avant-midi, à Ste-Hélène au lieu ordinaire des séances du conseil dans le dit district électoral, pour la revision définitive des listes des électeurs pour les arrondissements de votation numéros 1 et 2 de la dite paroisse de Ste-Hélène, dans le dit district électoral.

Toute objection et toute demande pour faire ajouter des noms à cette liste, ou la modifier, avec mention des raisons à l'appui, du nom, de l'occupation et de l'adresse postale de la personne faisant objection à quelque nom sur la liste, ou qui demandera à y ajouter quelque nom ou à la modifier sous d'autres rapports, à moins qu'elle n'ait déjà été expédiée ou remise lors de la revision préliminaire de la dite liste, devra être remise au reviseur à St-Pascal ou lui être expédiée par lettre enregistrée adressée à St-Pascal le, et avant le 7ième jour de juin 1886, et autant que possible en la même forme que pour l'avis de plainte dont la formule se trouve à l'annexe de l'Acte du Cens Electoral.

Si l'objection a trait au nom d'une personne déjà inscrite sur la liste, celui qui la fera devra, en même temps, remettre ou expédier par la poste et par lettre enregistrée, à l'adresse de la personne contre le nom de laquelle il y a objection, à sa dernière adresse connue, une copie de l'avis d'objection.

Daté ce 12 mai 1886.

P. V. TACHÉ,

Reviser pour le district électoral de Kamouraska.

AVIS

Je donne présentement avis que mon fils, Emile Hudon ayant quitté mon domicile sans mon consentement je ne serai responsable d'aucune dette contractée par lui en mon nom sans une autorisation de ma part.

CHARLES BEAULIEU, Cultivateur.

Ste Anne de la Pocatière, 10 mai 1886.

LIVRES DE CHANT

GRADUEL ET VESPÉRAL ROMAIN

En usage dans la Province de Québec.

3e édition publiée par ordre du premier Concoile provincial de Québec et augmentée des nouveaux offices placés à la fin des volumes. 2 volumes in—12.

Reliure basane noire, tranche rouge... \$3.00
" basane grise, tranche marbrée. 3.00
" mouton noire, tranche rouge... 3.50

En vente à la librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
6 à 14, rue Saint-Vincent, Montréal.

Aux Propriétaires de Fromageries.

UN jeune homme parfaitement recommandé et excellent fabricant de fromage, qui a appris son métier chez M. Archambault, à la fabrique-école de Notre-Dame de St-Hyacinthe, désire s'engager à des conditions très-faciles.

S'adresser à

J. DE L. TACHÉ,
Secrétaire de la Société d'industrie laitière,
St-HYACINTHE, P. Q.